de loi de M. de Lebattut, je ne puis que réprimer la fraude et faire exercer la surveillance la plus active dans la limite de la loi de 1884 et du décret signalé. J'apprenne, d'ailleurs, ce qu'a dit M. Pams et je vais de nouveau étudier la question. (Très bien.)

. . . .

Après quelques observations, l'ajournement de la discussion est prononcé.

LA CAMPAGNE CLÉRICALE

contre les fleurs et les couronnes

M. Dubois pose une question au ministre des cultes au sujet d'une circulaire émanée de l'initiative privée avec l'approbation de l'archevêque de Paris, envoyée aux curés de la capitale et les engageant à remplacer les fleurs et les couronnes que l'on jette à profusion sur les cercueils par des messes. (Rires)

L'orateur donne lecture de cette circulaire. Il lit ensuite la lettre par laquelle le cardinal Richard a approuvé cette circulaire, approuvant le remplacement des fleurs par des messes.

M. Charles Bos. — Il avait sans doute une commission (Rires).

Le Président. — Abstenez-vous de semblables réflexions.

M. Dubois. — Cette circulaire rappelle que cette innovation a été déjà adoptée dans de nombreuses villes. Elle a été répandue par ballots, soulevant une véritable indignation.

Les fabricants de couronnes, les marchands de fleurs, *les fabricants de perles font remarquer que leur industrie donne du pain à 500.000 ouvrières.*

L'industrie des perles, notamment, se plaint du préjudice apporté à leur industrie par cette propagande faite par une congrégation non autorisée.

La droite et les nationalistes hachent ce discours d'interruptions, et le président a grand peine à le faire écouter.

Comme l'orateur parle des couronnes artificielles, l'on entend une voix au centre :

— « Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles. » (Rires).

M. Dubois. — Ces demandes de messes tombent sous le coup de la loi, car il est défendu de promettre un crédit et un pouvoir imaginaire. (Exclamations.)

Les jésuites ne sont pas seuls à essayer de détruire ainsi une industrie nationale. Les prêtres les imitent dans leurs prêches.

M. de Lanjuinais. — Le langage de l'orateur constitue une insulte à l'adresse des députés catholiques.

Le Président. — Ce langage peut être désagréable à un certain nombre de députés. Mais il ne constitue pas une insulte.

M. Dubois. — Il est impossible d'admettre que ce soit au détriment du travail qu'on remplisse les caisses des congrégations non autorisées.

M. Firmin Faure, qui interrompt systématiquement, est rappelé à l'ordre.

Comment le Gouvernement entend-il mettre fin à ces abus ? (Applaudissements à gauche.)

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, répond que cette circulaire, tantôt spirituelle, tantôt d'ordre commercial, échappe à l'intervention du gouvernement.

La circulaire demande de négliger les fleurs et de faire dire des messes. Il y a là l'exercice d'un *droit spirituel incontestable. Ce qui est contestable*, c'est la forme.

S'il y a abus dans cette affaire, ce ne peut être *qu'un abus moral.*

Si le clergé provincial se servait de la prédication pour favoriser les intentions de la circulaire, le Gouvernement pourrait agir. (Mouvements divers à droite — Très bien ! Très bien à gauche — Applaudissements).

M. Charles Bernard. — Jésuite, va !

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

L'incident est clos.

Les Affaires de Chine

M. Honoré Leygues pose une question au ministre des affaires étrangères.

Il lui demande de donner à la Chambre tous les renseignements qu'il a pu recevoir de Chine depuis la dernière communication qu'il lui a faite.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, répond que *ce matin le gouvernement a reçu trois* télégrammes de Chine :

L'un du consul de Tien-Tsin, portant que quelques obus ont été lancés sur la concession et ajoutant : aucune nouvelle de Pékin que l'on sait n'avoir *pas été quitté par les ministres.*

Le second télégramme, de l'amiral Courrejeolle, parlant de l'occupation de l'arsenal de Tien-Tsin.

Le troisième, du consul de Shangaï, disant que l'on parle de l'assassinat du ministre d'une grande puissance et que les autres sont en danger.

Si cette nouvelle était confirmée, on ne peut qu'exprimer l'espoir que les ministres étrangers seront protégés comme ont été protégés les agents de la France sur la demande du ministre des affaires étrangères de France.

On paraît s'étonner que les contingents français de Chine ne soient pas aussi nombreux que ceux d'autres puissances. Il s'agit là d'une affaire de géographie.

Les troupes françaises, parties de Saïgon, ont dû mettre plus de temps pour arriver à Takou que celles d'autres pays situés dans le voisinage.

Dans quelques jours, la France aura en Chine une *représentation navale et militaire conforme à* ses intérêts. (Très bien, très bien.)

L'incident est clos.

LES AFFAIRES DU TOUAT

Interpellation de M. Berthelot

Le président fait connaître qu'il est saisi d'une interpellation de M. Berthelot sur les affaires du Touat.

M. Berthelot a la parole. — Il fait l'historique de la question, dit qu'il ne songe pas à demander le retrait des troupes, mais qu'il s'étonne que le Gouvernement ait engagé les opérations sans prévenir les Chambres qui étaient en session.

Pourquoi n'a-t-on pas averti tout au moins la Commission du Budget ? (Très bien ! Très bien !) Rien n'était plus simple que d'inscrire un crédit, tout au moins de prévision.

L'expédition d'Egli a été ensuite greffé sur la première, sans encore avoir demandé l'avis de la Chambre.

L'on a déjà engagé 5 millions sans avoir rien soumis aux *Chambres*. C'est absolument illégal. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur parle ensuite des souffrances de la *colonne expéditionnaire et des pertes.*

Un membre à gauche. — Et si ç'avait été un autre gouvernement ?

M. Berthelot. — Si ç'avait été un autre gouvernement, Monsieur, il aurait prévenu la Chambre avant d'entreprendre l'expédition.

Tout cela n'est qu'un début, continue l'orateur. L'on se trouve en face d'une opération d'ensemble, engagée à l'insu du Parlement, et qui sera poursuivie, il n'en faut pas douter, M. le Gouverneur général l'a indiqué.

Son langage est très clair. L'administration fait son affaire de donner à l'Algérie, l'Afrique, et elle commencera par lui offrir le Sahara.

Encore faut-il que des entreprises de cette envergure soient soumises au Parlement et qu'on sache ce qu'elles coûteront (Très bien, très bien).

Si on laisse marcher certains fonctionnaires en Algérie, ils dépenseront 50 millions par an.

Les droits de la Chambre ont été violés. Si elle ne se prononce pas par un vote très net, on recommencera.

Si la majorité veut autoriser la violation de la Constitution, elle le dira, mais elle ne pourra nous demander notre concours, ni à mes amis, ni à moi, ni la complicité du silence. (Applaudissements).

M. Etienne succède à M. Berthelot à la tribune.

M. Etienne déclare, contrairement à M. Berthelot, que les opérations militaires dont il s'agit étaient indispensables.

M. Doumergue. — Si on ne les avait pas faites, on le reprocherait aujourd'hui au gouvernement.

M. Boutard. — C'est un dernier coup de pied de M. Berthelot.

Le président. — M. Boutard, je vous rappelle à l'ordre.

M. Boutard. — Merci ! M. le président.

M. Etienne rappelle à son tour les événements, et rend hommage en passant à M. Flamand, et au [illegible]

[illegible]

ORDRE DU JOUR DE BLAME

Le Président donne lecture d'un ordre du jour de M. Berthelot blâmant le Gouvernement, et d'un autre ordre du jour de M. Zévaès, condamnant en bloc toutes les expéditions coloniales.

L'on réclame l'ordre du jour pur et simple.

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, monte à la tribune et répond brièvement à *M. Berthelot.*

Le président du Conseil. — Tout a été connu dès le début des opérations. Tout le monde a donc pu les suivre. Nos droits sur le Touat sont absolument incontestables. Nous y sommes chez nous et l'on pourrait dire que nous n'avons pas fait là autre chose qu'un acte de police algérienne.

Le président du Conseil parle ensuite de l'utilité des chemins de fer en ce moment projetés.

Il répond ensuite à M. Berthelot en ce qui concerne *l'accusation politique portée par celui-ci* contre le gouvernement d'avoir agi en dehors des Chambres.

Il dit qu'en somme, nos soldats ayant été attaqués par les indigènes du Sud-Algérien, le gouvernement avait le droit dans ces conditions de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour leur porter secours et assurer tous nos droits dans la région menacée.

L'orateur en conclut que les critiques portées à la tribune contre le Gouvernement sont injustes et mal fondées.

Après une courte réplique de **M. Berthelot**, le président donne à nouveau lecture de l'ordre du jour.

Dernières Déclarations

M. Thiéry dit qu'il votera contre le Gouvernement, estimant qu'il a violé les droits financiers du Parlement.

M. Millevoye déclare au contraire qu'il votera l'ordre du jour pur et simple.

M. de la Ferronnays dit qu'il va pour la première fois voter en faveur du gouvernement.

« Quand l'honneur du pays est engagé il ne doit plus y avoir de divergences entre nous. »

M. Ribot invite tous ses amis à voter en faveur *du gouvernement.*

M. de Mahy déclare qu'il votera l'ordre du jour *pur et simple.*

M. Waldeck-Rousseau. — Le Gouvernement demande le vote des crédits et l'ordre du jour pur et simple.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté par **458** voix contre **60**.

Les divers crédits du ministre de la guerre sont adoptés.

M. Sembat ayant des observations à présenter, la discussion est renvoyée à demain.

La fixation de l'ordre du jour

A propos de la fixation de l'ordre du jour, au moment où **M. de Montfort** demande *la mise* à l'ordre du jour de l'armée coloniale, de l'une des tribunes publiques un des spectateurs se met à crier : *La caisse des retraites !*

Le président donne l'ordre de faire évacuer la tribune.

Le ministre de la guerre insiste pour la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la discussion de l'armée coloniale.

Plusieurs motions sont présentées demandant à la Chambre de ne pas voter les contributions avant la discussion du projet *sur les retraites* ouvrières.

M. Boudenoot demande que la Chambre mette un terme à ce débat et demande l'ordre du jour pur et simple à la place de toutes les motions dont la Chambre est saisie.

Par **341** voix contre **197** l'ordre du jour est adopté.

L'armée coloniale

Plusieurs orateurs ayant demandé que le projet sur l'armée coloniale soit introduit sur l'ordre du jour après le contrôle de la marine, le président met aux voix le maintien de l'ordre du jour.

Par **325** contre **225** la Chambre décide que *l'ordre du jour n'est pas maintenu.*

Par conséquent, l'inscription de la loi sur l'armée coloniale est ordonnée après la loi sur le contrôle de la marine.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 2 juillet 1900

Avant la séance

Les élections des Conseils généraux

M. Forgemol de Bostquénard, sénateur de Seine-et-Marne, vient de déposer au Sénat une proposition de loi tendant à changer la date des élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Ces élections ont lieu actuellement dans les derniers jours du mois de juillet.

La proposition de M. Forgemol de Bostquénard demande *qu'elles aient lieu désormais* le premier dimanche du mois d'octobre.

Si elle était adoptée, les pouvoirs des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement qui appartiennent aux séries renouvelables en 1901 et en 1904 seraient prorogés respectivement jusqu'au mois d'octobre de ces deux années.

La séance

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de **M. Fallières.**

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture de crédits pour les pensions civiles.

On passe à la discussion du projet portant prorogation du privilège de la banque d'Algérie.

MM. Treille, Lecour-Grandmaison, de Lanessan prennent successivement la parole, puis la séance est levée à 6 heures 1/4 et renvoyée à demain 3 heures.

La catastrophe de New-York

New-York, 2 juillet. — La catastrophe est encore plus épouvantable qu'on ne l'aurait cru hier.

Le nombre des victimes est impossible encore à évaluer. On croit qu'il s'élève à un millier de personnes.

L'eau de l'Hudson était aussi couverte de cadavres que la plage de *Correy-Hisland* (*le bain* de mer populaire de New-York) est couverte de baigneurs. Quant aux pertes matérielles, elles sont énormes : on les estime entre 50 et 100 millions de francs.

En quelques instants, il a pris une telle extension que tous les hangars étaient en feu. Des centaines de personnes qui se trouvaient sur les appontements, voyant que toute issue était fermée du côté de la terre par des flammes, ont sauté à l'eau et se sont noyés en grand nombre. *Mais c'est à bord des navires incendiés* que se sont produites les scènes les plus effroyables. Ils contenaient un grand nombre d'hommes d'équipage, mais aussi beaucoup de parents et d'amis, parce que c'était le jour de la visite.

Toutes ces personnes se croyaient en sûreté à bord des vapeurs, et, avant qu'elles aient pu se rendre compte du danger, elles se sont trouvées enfermées par le feu qui avait pris sur le pont. Alors, tandis que le *Bremen* et la *Saale*, dont on n'avait pu couper assez vite les amarres dérivaient au milieu de l'Hudson emportés par le reflux, avec un cortège de péniches et de petites embarcations en flammes, les personnes à bord des remorqueurs qui ne pouvaient s'approcher, en raison de la chaleur de ces foyers flottants, pouvaient voir les mains des malheureux s'agiter à travers les hublots des parties non envahies des navires.

Des cris affreux parvenaient à l'oreille des spectateurs. Les quelques survivants ont raconté que les hommes enfermés travaillaient comme des forcenés avec des piques et des couteaux à se frayer une issue vers le pont, les escaliers étant déjà envahis par le feu.

Beaucoup d'entre eux devenaient fous, se montraient aux hublots ricanant et grimaçant comme des singes. On voyait des femmes apparaître *un instant aux hublots d'où elles étaient* brutalement écartées par des hommes forcénés qui cherchaient de l'air.

Ces scènes se sont produites aussi bien sur le *Bremen*, qui a dérivé contre la rive new-yorkaise, que sur la *Saale* et le *Mani*, qui se sont envasés dans la rive de New-Jersey. Un remorqueur placé à côté du *Mani* a pu entendre encore à minuit les gens qui étaient enfermés dans ce vapeur frapper contre les flancs et appeler faiblement à l'aide. Au matin, comme les flammes *gagnaient l'intérieur du navire, des hommes en* sortirent à travers le feu, furent rôtis vivants, ou parvinrent à se jeter à l'eau, d'où ils ne furent tirés que pour mourir de leurs horribles blessures.

LA BELGIQUE

L'attentat contre le prince de Galles

Bruxelles, 21 juillet. — L'affaire de l'attentat commis contre le prince de Galles, par Sipidio, a commencé aujourd'hui, devant la Cour d'assises.

Les débats se sont passés sans incident.

Chronique Régionale

L'ÉLECTION DE DOUAI

M. Cardon et l' "Echo"

Sous ce titre, nous lisons dans le *Réveil du Nord* :

Le successeur de M. Raoul des Rotours au siège de député de la deuxième circonscription de Douai est parti, hier soir, de Lille pour Paris.

Interviewé sur le quai de la gare, par un de nos amis quant à ses sentiments politiques, M. Cardon a répondu :

— « Ainsi que le *Réveil du Nord* l'a rapporté et que je l'ai déclaré à mon ami, M. Georges Robert, en dînant avec lui, à Douai, quelques jours avant mon élection, je soutiendrai de toutes mes forces, dans les circonstances actuelles, le cabinet Waldeck-Rousseau, mais je ne vous dissimule pas qu'à ce ministère, je préférerais un cabinet radical homogène, avec M. Bourgeois comme président du Conseil. »

Nous avons mis au défi l'*Echo du Nord* de produire *un démenti de M. Cardon au sujet de ses dé*clarations à la Ligne républicaine d'Orchies.

L'*Echo* n'a pas relevé notre défi.

Nous sommes persuadé que M. Cardon ne démentirait pas davantage, s'il en était sollicité, le langage que nous venons de rapporter et qui n'est pas précisément celui d'un « méliniste ! »

Qu'après cela, l'*Echo* continue à se battre les flancs pour se démontrer à lui-même que M. Cardon est le fils de ses entrailles, c'est son affaire !

Mais il ne trompera personne. Ses alliés d'hier, la *Dépêche* et la *Croix*, sont d'ailleurs édifiés et le parti réactionnaire tout entier, l'est aussi. Il suffit de lire ses organes officiels pour s'en convaincre.

Que veut donc l'*Echo* en « mélinisant » M. Cardon contre l'évidence même ?

Nous l'avons déjà dit : *paraître.*

Laissons-le à cette manie orgueilleuse et sénile. S'il en tire du ridicule, seul il le supportera !

G. S.-E.

Le banquet du Cercle radical

d'Armentières

Le Cercle Radical d'Armentières a voulu fêter par un banquet le succès des républicains aux dernières élections municipales.

M. Maxime Lecomte, sénateur, présidait cette fête démocratique à laquelle avaient été invités spécialement M. Debierre, adjoint au Maire de Lille, M. Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* et la nouvelle municipalité d'Armentières.

La salle du banquet et la table étaient décorés avec un goût parfait. Un buste de la République dominait l'assistance, et des trophées de drapeaux tricolores avaient été formés.

Toast de M. Delettré

Au dessert, M. Delettré, adjoint au maire d'Armentières, président du Cercle, a porté le toast suivant :

Messieurs,

Le Cercle radical a voulu fêter par un modeste banquet le succès remporté aux dernières *élections municipale, par l'union de tous les* républicains armentiérois.

C'était pour nous un devoir d'inviter ceux qui, dans la bataille, n'avaient pas ménagé leurs efforts pour assurer la victoire.

C'est un grand honneur pour nous de voir autour de cette table MM. Maxime Lecomte, Debierre et Robert.

Nous saluons en M. Maxime Lecomte le chef honoré et écouté du vrai parti républicain dans le Nord. Nous saluons en M. Debierre le savant *éminent qui dans la lutte pour la défense de la* société moderne porte de si rudes coups à la réaction cléricale. Nous saluons en M. Georges Robert, le journaliste de talent, le polémiste vigoureux qui est comme le clairon de notre armée républicaine.

La présence de nos camarades Daudrumez et Prévot, maire et 1er adjoint d'Armentières, est le gage que l'union entre socialistes et républicains survit à la bataille.

Cette union sera durable car elle est fondée *sur une estime mutuelle et sur un égal dévoue*ment aux intérêts de la République.

Que nos camarades veuillent bien reporter aux élus du Parti Ouvrier le salut fraternel du Cercle radical et des élus radicaux.

Et maintenant, Messieurs, je vous invite à lever nos verres en l'honneur de la République, non pas de la République monarchiste, plébiscitaire ou cléricale que rêvent les nationalistes, mais en l'honneur de la vieille Marianne de nos pères, à l'ennemie jurée de l'oppression césarienne et cléricale.

Vive la République démocratique !

Discours de M. Maxime Lecomte

M. le sénateur Maxime Lecomte a pris ensuite *la parole en ces termes :*

Citoyens,

Je suis heureux d'avoir été convié à cette fête démocratique, qui nous permet de nous réjouir ensemble d'un succès républicain tel qu'il a eu son retentissement et sa répercussion dans le pays et particulièrement dans notre département.

A Armentières, aux applaudissements de tous ceux qui sont attachés aux institutions démocratiques, la République l'a emporté sur la *réaction* ; un *Conseil municipal*, une *municipalité* composés de démocrates ont remplacé un Conseil municipal, une municipalité composée de cléricaux.

Cette victoire est due à l'alliance conclue entre le cercle radical et le Parti ouvrier ; elle est due, on peut le dire, à l'union de tous les républicains.

L'œuvre nouvelle confiée aux élus du six mai, et si bien comprise par eux, est une œuvre d'union et de solidarité sociale.

Dans les délibérations d'un conseil municipal il ne peut être question de changer les bases de la société. Aussi, sur un programme commun municipal ont pu s'entendre aisément des républicains socialistes et des républicains non socialistes, parce qu'il s'agissait uniquement de défense républicaine et de fraternité.

Je n'ai donc pas besoin de rappeler les déclarations des radicaux qui contractant une entente avec les membres du Parti ouvrier, ne se sont pas confondus avec eux, ne consentant ni n'exigeant aucune abdication, conservant toute leur indépendance et n'abandonnant rien de leurs principes.

Nous respectons également sans nous les approprier, les principes de nos alliés ; nous *sommes sur un terrain bien déterminé*, un programme municipal, avec eux, mais nous ne sommes pas eux, et c'est par cette fidélité aux principes, par cette résolution de réaliser tout le programme commun, sans en sortir, par cette loyauté dans les relations avec les autres fractions du parti républicain, que les vainqueurs du 6 mai justifieront et mériteront de plus en plus la confiance que leurs concitoyens *ont mise en eux, en donnant à ces concitoyens* la plus grande somme possible de liberté, d'assistance et de justice.

Nos idées à nous se résument en cette formule : l'évolution pacifique de la démocratie dans les voies tracées par nos pères de 89. Notre idéal est avant tout un idéal de liberté.

On m'a dit que vos prédécesseurs avaient été étonnés et surpris de la liberté que vous avez laissée aux processions.

Les exceptions à la liberté *ne doivent résulter* que des nécessités d'ordre et de défense. Quand cela est possible, la liberté même pour les ennemis de la liberté, la tolérance même pour les *intolérants, voilà ce que nous désirons* et nous demandons aux passions religieuses de se réfréner assez pour que soient permises à tous, comme dans tous les pays de vraie liberté, les manifestations publiques, sans toucher à l'ordre et sans menacer la sécurité.

Je vous félicite donc bien sincèrement de votre libéralisme.

Vous êtes libéraux, républicains, démocrates, profondément attachés aux idées proclamées par la Révolution. C'est là votre honneur, et c'est là l'avenir de votre belle et industrieuse cité.

Votre premier acte a été un hommage à l'homme éminent et entouré du respect de tous les bons citoyens, qui préside avec une âme si haute et si ferme aux destinées de la République, mon premier toast est pour M. Emile Loubet, président de la République française. C'est en son honneur que je lève mon verre.

Permettez que je le lève encore en l'honneur des membres du Gouvernement, de la municipalité d'Armentières, du Cercle radical, et d'une façon générale, des républicains d'Armentières.

Toast de M. Debierre

M. Debierre se lève à son tour et affirme en termes énergiques l'union de tous les démocrates contre la réaction cléricale.

Allocution de M. Georges Robert

Notre rédacteur en chef, M. Georges Robert, félicite chaleureusement les électeurs républicains d'Armentières de la brillante victoire qu'ils ont remportée le 6 mai ; leur mérite est d'autant plus grand qu'ils ont marché depuis longtemps déjà sans autre guide que leur instinct démocratique. Cette première victoire sera suivie d'autres succès aux élections cantonales *de l'an prochain et aux élections législatives de* 1902.

Il boit au développement et à la prospérité du Cercle radical.

Discours de M. Daudrumez

M. Daudrumez, maire d'Armentières, vient à son tour affirmer que les socialistes se retrouveront toujours à côté des républicains radicaux lorsque le principe républicain sera menacé ; les socialistes n'ont pas le même idéal écono*mique que les autres républicains, mais ils peu*vent s'unir sur les parties communes des deux programmes.

Je considère comme un devoir, dit-il, de remercier nos amis Maxime-Lecomte, Debierre et Robert, du vaillant concours qu'ils nous ont apporté dans la deuxième bataille électorale, et je me porte garant, au nom du Partier ouvrier, qu'ils nous trouveront toujours à leurs côtés *chaque fois qu'il faudra faire face à notre en*nemi commun.

Je bois aux futures victoires républicaines et socialistes.

***

Tous ces discours sont accueillis par des acclamations et des bans répétés.

Cette fête de la fraternité républicaine s'est terminée par des chants animés et tous se sont retirés emportant un souvenir ineffaçable de cette journée où s'est affirmée si puissamment la vitalité du parti républican Armentiérois.

Que tous les organisateurs veuillent bien accepter nos vives et cordiales félicitations pour le dévouement et le zèle qu'ils ont déployés en cette occasion.

LES GRÈVES

A Roubaix

Au tissage mécanique de MM. Masurel-Leclercq

Hier matin, quatre ouvriers ont repris le travail et trois ont retiré leurs livrets. Le patron considère la grève comme terminée et il em*bauchera les ouvriers qui se présenteront pour* remplacer les grévistes.

A TOURCOING

A la fabrique d'astrakans Drey et Samptson

On sait les raisons qui ont amené la cessation du travail de la part des ouvriers de la fabrique d'astrakans Drey et Samptson.

Les ouvriers sont payés au poids. Or, par suite de l'emploi de coton de provenance autre que celle généralement employées il se trouve que pour un même métrage il y a une différence de poids dans les pièces assez sensible pour ré*duire dans de notables proportions* le salaire des ouvriers.

En effet ceux-ci se plaignent que leur gain se trouve, du fait de la situation expliquée plus haut, réduit de 2 fr. 50 par semaine.

On comprend aisément que les travailleurs aient dans ces conditions présenté une réclamation et nous étions portés à penser qu'un accord pouvait se faire assez facilement.

Or, jusqu'ici, il n'y a aucun changement dans la situation.

Une entrevue a eu lieu samedi qui n'a amené aucun résultat. Les ouvriers se sont à nouveau présentés hier, mais la délégation n'a pas été reçue par les patrons, ce qui nous semble très regrettable, car enfin ce n'est pas le moyen d'arriver à la pacification du conflit.

Nous recevons d'un groupe d'ouvriers la lettre suivante :

Tourcoing, le 2 juillet 1900.

Monsieur le rédacteur du journal *l'Avenir*,

Le Journal de Roubaix, dans son numéro de dimanche, *cherche à faire croire au public que les* ouvriers de la maison Drey et Sampton se seraient mis en grève pour le bon plaisir de ne pas travailler, et de plus que l'entente n'a pu se faire pour la raison que nous n'aurions pas eu d'entrevue avec nos patrons.

Que le *Journal de Roubaix* le sache bien, cette entrevue a eu lieu, samedi, à 9 heures du matin, et c'est bien malgré nous qu'aucune entente n'a pu se faire malgré toutes nos bonnes intentions.

Nous avions pensé être plus heureux aujourd'hui mais ces messieurs n'ont pas même daigné nous recevoir. Nous croyons donc, que le *Journal de Roubaix* ferait souvent bien de prendre ses renseignements à d'autres sources afin de ne pas tromper ses lecteurs.

Un groupe de tisserands et tisserandes de la maison Drey et Sampton.

ROUBAIX

Conseil municipal

Une séance du conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville, le vendredi 6 juillet, à 8 heures 1/2 très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session ; nomination d'un secrétaire.

AFFAIRES NOUVELLES

1. Communication de diverses lettres de remerciments
2. Postes et Télégraphes ; création de nouveaux emplois de facteurs de ville à Roubaix ; lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat *aux postes et télégraphes.*
3. Id. ; bureau des postes et télégraphes de Roubaix-Sainte-Elisabeth ; expiration du bail ; lettre de M. le directeur des postes et télégraphes du Nord.
4. Ecole nationale des arts industriels ; bibliothèque et collection d'échantillons ; lettre de MM. Homo et Cie.
5. Ecole primaire supérieure ; retraite de Mlle Coulbaux, directrice.
6. *Caisse des Ecoles* ; excursion à la mer pour les élèves qui obtiendront le certificat d'études.
7. *Police : fourniture des effets d'habillement et des képis au personnel de la police* ; réception définitive.
8. Hospices ; compte administratif de 1899 ; état *des sommes irrécouvrables sur l'exercice 1900* ; budget additionnel pour 1900 : avis du conseil municipal.
9. Sapeurs-pompiers ; renouvellement des uniformes ; demande de M. le capitaine-commandant.
10. Id. ; réclamation de M. Geenens ; demande en autorisation de défendre.
11. Ecole de natation ; modification au tarif.
12. Id. ; fourniture de caleçons ; marché.
13. Service des eaux ; construction du réservoir du Mont-des-Bonnets ; ressources.
14. Id. ; construction du réservoir du Mont-des-Bonnets ; fourniture des fontes pour tuyauterie et de *robinets-vannes* ; *cahier des charges.*
15. Id. ; réglement de fournitures de tuyaux de fontes faites par la société des Hauts-Fourneaux, de de Pont-à-Mousson.
16. Id. ; Batiments communaux ; chauffage ; fourniture de combustible aux établissements communaux ; marché de gré à *gré.*
17. Id. ; assurances contre l'incendie ; avenants d'augmentation : approbation.
18. Service vicinal ; projet de budget pour l'exercice 1901.
19. Id. ; ouverture d'une nouvelle route départementale entre Lille, Roubaix et Tourcoing ; rapport de MM. les agents-voyers ; avis du conseil municipal.
20. Voirie municipal ; boulevard Fourmies ; prolongement ; réception définive.
21. Id. ; rue Lacroix (partie comprise entre la rue St-Louis et la place de la Nation) ; travaux de pavage ; réception définitive.
22. Id. ; canalisations électriques ; actions intentées à la Ville par MM. Desclée frères et Cie.
23. *Id.* ; *voiture cellulaire* ; réparation ; proposition en vue d'un marché de gré à gré et demande de crédit.
24. Id. ; *éclairage public* ; proposition de la Compagnie d'éclairage Denayrouse ; *essai de système.*
25. Id. ; canal de *Roubaix* ; *construction d'un* siphon au droit de la rue Bois-le-Duc ; projet.
26. Id. ; enlèvement des immondices ; location d'un terrain pour la création d'un 3e dépôt.
27. Id. ; chemin d'intérêt commun n° 112 ; redressement et élargissement ; fixation des alignements.
28. Id. ; rue Lacroix (partie comprise entre la rue Lavoisier et la Grande Rue) ; classement ; fixation des alignements.
29. Id. ; alignements ; acquisition de terrains ; MM. Remy Vanvelden, Gustave Vandeputte, Ch. Vanvelden, H. Debue, J. Brocvielle, veuve C. Descat, H. Drubbel.
30. *Id.* ; alignements ; aliénation de terrain ; MM. Motte frères.
31. Vœux ; projet tendant à faire connaître et répandre les produits coloniaux ; demande d'émission de vœu.
32. Bourses et subsides ; demande de bourse en *faveur de M. Boutteville*, élève de l'Ecole nationale *des Arts industriels* de Roubaix.
33. Id. ; demande de M. Louis Charles, titulaire d'une demi-bourse à l'*Ecole nationale des Beaux-*Arts à Paris.
34. Id. ; demande de subvention par la *Fanfare du Centre.*
35. Bourses de l'Etat ; Ecole des Arts-et-Métiers de Lille ; demande en faveur de MM. P. Gripon et Raoul Cadée ; avis du Conseil municipal.
36. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille ; avis du Conseil municipal.
37. Idem. Réservistes demandant à être dispensés d'une période d'exercices.
38. Idem. Territoriaux demandant à être dispensés d'une période d'exercices.

RAPPORS DES COMMISSIONS

1. Compte administratif du maire et compte de gestion de l'exercice 1899 (M. Bailleul.)
2. Budget supplémentaire de 1900 (M. Brilleul.)
3. Etablissement d'un conditionnement par la Chambre de commerce ; protestation de la Cie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris contre le décret autorisant la Chambre de commerce (M. Bailleul.)
4. Téléphones ; circuit direct Paris-Roubaix-Tourcoing ; proposition du Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes. (M. Wattremez.)
5. Octroi ; droits d'octroi et de douane sur les charbons étrangers ; vœu de M. Eugène Motte (M. Wattremez).
6. *Dons et legs* ; *legs de M. Achille Scrépel* ; *autorisation d'accepter* (M. H. Hespel).
7. Mont-de-Piété ; comptes administratif et de gestion de l'exercice 1899 ; budget supplémentaire de 1900 ; *avis du Conseil municipal* (M. A. Carpentier).
8. Bâtiments communaux ; Hôtel-Dieu ; réparation des *plates-formes des galeries* (M. Bailleul).
9. Bâtiments communaux ; Etablissement de bains de la rue de Rome ; peinture émaillée des cabinets de bains ; marché de gré à gré (M. Hespel).
10. Théâtres ; saison 1900-1901 ; subvention ; cahier des charges (M. H. Thérin).
11. Hospices ; demande d'autorisation d'ester en justice ; avis du Conseil municipal (M. Denève).
12. Sapeurs-pompiers ; exemption des 13 jours en faveur des hommes des compagnies régulièrement *organisées* ; vœu (M. Wilfart).
13. Cultes, culte réformé ; création de deux postes de pasteurs auxiliaires ; avis du Conseil municipal (M. Ivo Van Waarebeke).
14. Taxe militaire ; états d'exemption ; avis du *Conseil municipal* (M. Wattremez).
15. *Secours et subsides* ; demande du *Syndicat* typographique de Roubaix pour envoi de délégués au Congrès de Paris en 1900 (M. Denève).
16. Idem ; demande de renouvellement de trousseau en faveur du jeune Hubert Dannequin, élève de l'Institut des jeunes aveugles, à Ronchin (M. A. Carpentier).

Le crime de la rue d'Italie

L'autopsie du corps de Marie Taghon, a été faite ce matin par M. le docteur Castiaux.

Les funérailles de la malheureuse victime du drame de la rue d'Italie, auront lieu aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

L'accident mortel de l'Institut Sévigné

Les obsèques de M. Félix Roger, le malheureux peintre, tué en tombant, vendredi, du toit de l'Institut Sévigné, ont eu lieu hier après-midi à quatre heures. *Les coins du drap mortuaire* étaient tenus par des camarades du défunt.

Dans la nombreuse assistance qui suivait le *corps se trouvait MM. Gilmant et Carbonnelle*, les patrons de la victime, M. Coulier, directeur des travaux municipaux, et M. Lovigny, conducteur des travaux municipaux. Plusieurs couronnes avaient été offertes.

Accidents de travail

M. Hippolyte Faes, 55 ans, rue de l'Avocat, 12, charretier chez M. Victor Builteau, en descendant le pont Morel avec un équipage chargé de coke, par suite d'*un faux pas est* tombé et la roue l'a blessé au pied.

— Mme Maria Dufermont, 26 ans, demeurant à *Wattrelos, tisserand chez M. Mulliez Eloy, a été blessée au pied par la chute d'un* pied.

— Mme Heuls Jeanne, 26 ans, rue Monge, 41, tisserande chez les fils d'Alfred Motte, a été blessée au côté droit par le lancement de la navette du métier de sa voisine.

— M. Rys Henri, 57 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 42, tisserand chez M. L. Vanverts, a eu le médius gauche blessé par un coup de bras de chasse.

— *M. Blieck Julien*, 25 ans, *rue Lorraine*, à Lannoy, ouvrier chez M. Planquart, en tombant avec un tuyau, s'est fait une entorse tibio-tarsienne.

Chute grave

M. Niffle Adolphe, âgé de 35 ans, chanteur ambulant, demeurant rue des Longues-Haies, n° 224, est tombé si malheureusement en passant rue Turgot, qu'il s'est fracturé la cheville droite.

Mort subite dans la rue

Dimanche *soir, vers sept heures et demie*, Mme Appoline Lehembre, âgée de 56 ans, demeurant 187, rue des Arts, se trouvant au coin de la rue des Arts et de la rue de l'Epeule s'est subitement affaissée terrassée par une attaque d'apoplexie.

M. le docteur Deregneaucourt appelé en toute hâte n'a pu que constater le décès.

Vol de numéraire

Mme Depraeter, demeurant 14, rue Delezenne, a été victime d'un vol d'une somme de 75 francs en argent renfermée dans un tiroir.

DERNIÈRE HEURE

EN CHINE

Nouveau bombardement de Tien-Tsin

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Par un télégramme daté de Tien-Tsin, 26 juin, expédié de Che-Fou le 29 et arrivé ce matin, notre consul, M. Du Chaylard, annonce que quelques obus ont été tirés hier sur la ville. Un est tombé dans le consulat, endommageant sérieusement le bâtiment, mais sans atteindre personne.

M. Du Chaylard ajoute : « Aucune nouvelle de Pékin, que les ministres n'ont pas quitté. »

Trois Français tués à Tien-Tsin

Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères a reçu de Tien-Tsin la dépêche suivante :

M. Sabureau, agent-voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français, comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité ainsi que deux marins français.

A PÉKIN

SITUATION DÉSESPÉRÉE des Européens

Berlin, 2 juillet. — Le consul d'Allemagne à Tien-Tsin envoie, à la date du 29 juin, les renseignements suivants :

Un messager chinois vient d'arriver ici venant de Pékin et apporte la nouvelle suivante écrite de la main et revêtue de la signature de sir Robert Hart, inspecteur général des douanes :

La colonie étrangère est assiégée dans les légations.

La situation est désespérée. Hâtez-vous.

Pour sauver les Européens

Berlin, 2 juin. — On mande de Londres :

Les membres du corps consulaire de Tien-Tsin avaient proposé à leur gouvernement la *mesure suivante* comme unique moyen de sauver les étrangers qui sont à Pékin :

Toutes les puissances devaient faire savoir au gouvernement chinois et aux grands dignitaires chinois avec lesquels on pouvait se mettre en communication que les tombeaux des ancêtres de la famille impériale, situés près de Pékin, seraient détruits si les étrangers et en particulier les ministres à Pékin étaient assassinés.

Le gouvernement anglais a été jusqu'à présent défavorable à l'adoption de cette mesure.

PROPOSITION des vice-rois du Sud

Ils s'insurgent contre l'Impératrice

Shanghaï, 1er juillet. — *On mande de Shanghaï* que les vice-rois des provinces se sont mis d'accord pour faire opposition au prince Tuan et se mettre en mesure de lui résister au besoin par la force.

Ces hauts fonctionnaires méconnaissent l'autorité de Pékin et s'engagent à faire respecter les étrangers dans les provinces soumises à leur juridiction à la condition que les puissances étrangères limiteront leurs opérations militaires aux provinces du nord.

Les vice-rois ont ainsi constitué par un trait de plume, un état indépendant qui s'étend du fleuve Hoang-Ho jusqu'à la frontière des possessions anglaises et françaises.

Ils ont formellement communiqué leurs intentions aux consuls à Sanghaï qui les ont favorablement accueillies.

A BERLIN

Déclaration de guerre probable

Berlin, 2 juillet. — La nouvelle, aujourd'hui confirmée, de l'assassinat de l'ambassadeur d'Allemagne, a produit une consternation générale.

Dans les cercles diplomatiques on semble *considérer que le meurtre du baron* Ketteler, et la destruction des légations par des réguliers chinois unis aux Boxers a tellement modifié le caractère de la situation que les puissances seront conduites à *transformer leur intervention* armée jusqu'ici purement défensive, en une action répressive qui nécessitera une formelle déclaration de guerre.

De cette déclaration de guerre, à laquelle les puissances s'associent forcément, qui prendra l'initiative ?

On semble croire ici que ce rôle revient à l'Allemagne, frappée non seulement dans ses intérêts comme les autres puissances, mais plus gravement atteinte par suite de l'assassinat de son ambassadeur.

En raison de la gravité de la situation, M. de Bulow, qui devait accompagner l'empereur dans son voyage dans le Nord, restera à Berlin, et il aura de fréquentes entrevues avec les ambassadeurs de toutes les puissances.

On ne serait pas surpris que l'empereur lui-même, très ému de l'assassinat du baron Ketteler, renonçât à son voyage et vint à Berlin pour prendre en main la direction des poursuites diplomatiques.